



# L'ÉGALITÉ

JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

21 Sept 1893

## DES îLES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

*Prix de l'abonnement payable d'avance.*

Saint-Pierre.	Un an . . . . .	12 fr. 00
—	Six mois . . . . .	7 00
Tutie-mer.	Un an . . . . .	15 00
—	Six mois . . . . .	9 00

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE.

Administrateur-Gérant, A. LEMOINE.

Rédacteur en chef, G. WINTREBERT

*Prix des insertions.*

Faits divers . . . . .	1 fr 00
annonces, la ligne . . . . .	0 30
Réclames, la ligne . . . . .	0 75

## LE «PRO PATRIA»

Dimanche dernier, vers six heures du matin, un coup de canon, tiré en rade, par le « Pro Patria » nous donnait un agréable réveil.

C'était, en effet, le premier vapeur postal français qui nous apportait notre courrier.

C'était la preuve que nous n'étions donc plus tributaires de ces anglais qui accumulent chaque jour lesunes sur les autres, en piles, comme des piles de morues, les raisons qui ne nous permettent pas de les porter dans notre cœur.

Nous savons d'ailleurs qu'ils nous rendent la pareille, mais eux, n'ont d'autre raison que celle qui inspire aux égoïstes et aux fourbes des sentiments d'antipathie : la honte de ne pas sentir couler dans ses veines un sang généreux et franc.

A cet effreux « Saint-Pierre » qui rouloit à un tel point que son souvenir seul donne le mal de mer, la société Saint-Pierraise de navigation à vapeur a substitué un modèle de transatlantique, disons mieux, un transatlantique de petit calibre.

Aussi, ne fut ce qu'une procession dimanche après-midi pour aller le visiter.

Dès que la procession du feu fut terminée on vit se former celle du « Pro Patria ».

Après les devoirs religieux, se manifestaient les sentiments de curiosité mêlés de patriotisme et de reconnaissance, et tranquillement, sans crainte de passer au-dessus de la balustrade, la foule circulait librement sur le pont, allant de la proue à la poupe, admirait le confort des cabines, leur excellente disposition qui ne les met pas en communication directe avec le carré, les excellents systèmes de lavabos et de sommiers, le parfait éclairage de la salle.

Ils admiraient ce navire en acier comme ses chaudières.

Ils pouvaient circuler librement sur une longueur de 58 mètres, inspecter les flancs puissants du nouveau navire dont la jauge brute et de 688 tonneaux et sa jauge nette de 338.

Ils visitaient la machine à triple expansion de la force de 950 chevaux et tous en sortaient en disant ; « Ce sera un plaisir, au moins, de voyager là dessus, de prendre possession de ces charmantes cabines, de s'étaler dans ces douces et

élastiques couchettes, de se laver dans ces superflus lavabos, de rendre visite à ces confortables W. C. »

Pendant ce temps là par une coïncidence heureuse la Société Musicale se faisait entendre.

Il est regrettable que le fameux air de Charles VI n'ait pas pour la circonstance fait partie de son programme.

### LE BAPTÈME

Lundi à onze heures du matin un déjeuner offert par la Société réunissait le Gouverneur, le Maire et les différents chefs de services de la colonie, les membres du conseil de surveillance, principaux actionnaires, ainsi que la presse représentée par notre rédacteur en chef.

Au dessert, le directeur gérant de la société s'est levé pour prononcer les paroles suivantes :

*Monsieur le Gouverneur,*

*Messieurs,*

La Société Saint-Pierraise de navigation à vapeur vous est très reconnaissante de l'accueil plein de courtoisie que vous avez fait à son invitation à la fête d'inauguration du nouveau service postal.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, qu'il n'a pas dépendu de nous que ce jour, instantanément désiré de tous, ne soit arrivé plus tôt.

Ce n'est pas sans difficultés, en effet, ni sans peines, que nous sommes enfin arrivés à vous présenter, presque au temps demandé, le « Pro Patria.. » — Nous aurions volontiers laissé de côté toute allusion à de désagréables souvenirs si nous n'avions tenu à rendre hommage aux premières autorités de la Colonie, aux corps élus et à nos concitoyens en général qui, les uns et les autres, par un appui moral et par de nombreuses marques d'encouragement, nous ont soutenus hautement dans l'accomplissement de ce que nous considérons comme une mission d'honneur et de patriotisme.

Certes, c'est à cet appui et à ces encouragements que nous avons dû de ne jamais désespérer du succès et que la colonie doit la réalisation de son désiratum

de 20 années remettant à des mains et à des capitaux français notre service postal.

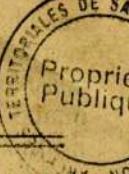
Cet appui, ces encouragements que vous nous avez accordés et témoignés alors que nous n'étions pas nés, nous vous demandons de nous les continuer, aujourd'hui que nous sommes arrivés à l'état visible et que nous pouvons être aux prises avec les difficultés inhérentes aux débâts. — Notre inexpérience peut certainement nous entraîner loin de la perfection mais, avec l'aide de notre capitaine Denis, dont les capacités professionnelles ne sont surpassées que par sa modestie, nous avons la conviction d'arriver à prouver à ceux qui nous observent que, dans son exécution, le service postal Français, Saint-Pierrais, ne le cédra en rien à ses devanciers..

Nous comptons donc, Monsieur le Gouverneur, Messieurs, sur votre indulgence au cas où nos débâts rencontreraient quelques difficultés. Nous y comptons d'autant plus que nous avons dépassé les souhaits de nos compatriotes en leur présentant un navire remplissant au-delà du programme, les conditions de grandeur et de confortable que l'on nous demandait; nous y comptons encore parce que vous serez fiers avec nous de voir flotter notre drapeau national de Sydney à Boston.

En sollicitant l'entreprise du service postal, nous avons surtout voulu atteindre le but patriotique. — Le Conseil général d'abord, le conseil privé ensuite, l'ont si bien compris, que sans hésitation, ils nous ont donné la préférence sur nos concurrents étrangers et avec une subvention plus élevée.

Eh bien, Messieurs, cette entreprise, toute patriotique à ses débuts (n'en déplaît à nos bien rares detracteurs) est devenu une opération lucrative et nous espérons la faire continuer dans cette voie. — Mais il ne faudrait pas qu'en un prétexte quelconque, l'on viennent à retirer les quelques garanties qui nous ont été données !

Mais, Messieurs, nous ne trouvons plus, dans notre colonie, ni amis ni détracteurs, ni adversaires, mais uniquement des compatriotes désirant de courir avec nous à la réussite de l'entreprise.



éminemment patriotique et nationale que nous avons fondée.

En nommant notre navire, nous avons surtout pensé à la Patrie absente, à la Patrie dont le nom est si profondément gravé dans nos cœurs. Nous avons pensé que chaque fois que nos jeunes enfants verront s'avancer le « Pro Patria », eux aussi tourneront leur pensée vers la France quand ils sauront, par leurs aînés, la signification des deux mots écrits à la proue et à la poupe de notre vapeur postal.

Messieurs, au nom de la Société que j'ai l'honneur de diriger, je vous invite à boire:

A la Patrie! à la France! dont nous sommes fiers d'être les enfants, et permettez-moi d'ajouter.

A vous, Monsieur le Gouverneur.

A vous, Messieurs,  
qui avez fait l'honneur, à la Société Saint-Pierraise de navigation à vapeur, de venir vous asseoir à la table du « Pro Patria. »

Monsieur le Gouverneur lui a répondu

Monsieur le Directeur,

Je suis heureux que mes fonctions intérimaires de Gouverneur me fournissent l'occasion, en présidant ce banquet, de répondre à votre toast. Oui, nous sommes d'accord. C'est un événement marquant, parmi nous, que l'inauguration du « Pro Patria ». Depuis seize ans que j'habite la colonie, que de fois n'ai-je pas entendu dire: « n'est-ce pas humiliant de voir une compagnie anglaise nous apporter le courrier?... quoi! Nous faisons trente millions d'affaires par an, et nous n'avons pas un steamer postal à nous... « Nous sommes à la remorque des étrangers... »

Et bien, Messieurs, ce juste sujet de plainte n'aura plus lieu de se produire. Nous nous relevons de l'infériorité qui découloit du secours prêté par l'étranger. Pourquoi sommes-nous ici, à cette table, le verre en main? C'est pour constater l'heureux résultat d'un effort commun: un superbe steamer tout prêt à effectuer un important service, à la satisfaction de tous.

Oui, je le répète, notre orgueil n'a qu'à s'en réjouir, parce que l'apparition du « Pro Patria » est la preuve la plus évidente de notre marche en avant. Depuis une dizaine d'années, bien des améliorations ont été réalisées. Nous sommes loin des goëlettes postales et des vicissitudes inhérentes à leur marche incertaine. En 1886, le petit vapeur « Progrès » par un service régulier, nous adélivrera des « Lizzy, Ondine, » et autres moyens de locomotion importants. Un bassin de radoub s'est créé; le Bassin brachois se creuse, aujourd'hui c'est le « Pro Patria » qui va promener les trois couloirs de notre pavillon dans les lacets du Cap-Bréton et sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse. Demain peut-être c'est la ligne France-Canada que nous rappro-

cherons tellement de France que nous pourrons nous considérer comme un faubourg de la Métropole. Ce sont là des résultats tangibles, palpables, et qui doivent flatter notre amour-propre vis à vis de nos voisins toujours prêts à nous critiquer et à publier que nous ne pouvons nous passer d'eux.

Quelles seront les destinées commerciales du « Pro Patria? » Je les souhaite prospères, bien entendu. Quand les capitaux affrontent l'aléa d'une entreprise nouvelle, il est juste, il est à désirer que l'initiative privée trouve sa récompense. Mais je veux me placer à un point de vue général. Qui ne voit tout de suite, MM, que St-Pierre étant tête de ligne de notre service postal, il en résultera grand profit et pour la cité et pour les corps si intéressants des divers métiers. Notre population maritime y trouvera aussi son compte. La cale du nouveau steamer est assez vaste pour abriter les petits lots de morues qu'attireront les marchés Américains, et la fréquence des transactions infusera une vie nouvelle au commerce local. Si les petits-pêcheurs vendent mieux et expédient plus vite, les fournisseurs en ressentiront d'heureux effets. C'est pour avoir compris ces avantages que le Conseil Général a subventionné plus généreusement — et nous l'en félicitons — une compagnie qui n'a pas son siège social à Halifax ou à St-Jean.

Messieurs, en levant mon verre en l'honneur du « Pro Patria », je suis poursuivi par un souvenir classique. Je me rappelle que le premier morceau qui nous soit resté de l'idiome national se substituant en latin commençait par ces mots:

*Pro Patria amur et pro Christian poble, d'ist di in avant.*

Eh bien, les anciennes paroles de l'acte de naissance de la langue française, nous pouvons nous les approprier pour la circonstance, et je terminerai en disant: « Pro Patria, de ce jour, en Avant!... »

Je bois aux fondateurs de la ligne et au brave capitaine Denis.

Ces speeches ont reçu l'approbation unanime des assistants qui étaient heureux de constater l'entente et l'accord parfaits qui régnait dans cette réunion.

Tous les invités s'entretenaient avec plaisir des sensibles progrès acquis, par notre colonie, et de ceux qu'elle réclame encore d'autres services.

#### LES ESSAIS.

La commission de réception du navire composée de M.M. Louisy chef du service administratif de la marine, président, Gazengel capitaine de port, Hamon conducteur des travaux, Salomon secrétaire du conseil général, Mignot membre délégué de la chambre de commerce s'est rendue à bord le mardi pour les constatations d'usage.

Embarqué avec elle, nous sommes laissé conduire tout doucement pour destination inconnue.

Pendant la route nous avons pu nous

livrer à une visite plus détaillée que les jours précédents, visite qui n'a fait que confirmer notre opinion première.

Nous pouvons affirmer qu'on est à bord du « Pro Patria » presque aussi bien que dans son lit et qu'il ne roule pas du tout.

Nous avons appris que la vitesse aux essais de livraison était de 13 nœuds 20 centièmes, et lors de la visite des machines par la commission spéciale de surveillance du département d'Ile-et-Vilaine, sans avis préalable de cette dernière, de 12 nœuds 50 centièmes.

Le navire est muni d'un water-ballast de l'avant à l'arrière sauf dans les chambres des machines et chaudières.

Ses quatre cloisons sont parfaitement étanches, ses parties de cales réservées aux marchandises de fret ont plus de vingt mètres de long.

Sur la demande de la commission, le point de départ a été pris aux îles des canailles d'où, en moins de deux heures, le « Pro Patria » arrivait en rade de Miquelon et y saluait d'un coup de canon la population arrivée sur les galets.

Après une visite aux autorités et fonctionnaires venus au quai pour recevoir les Saint-Pierrais, pendant que les « lanciers » et les « pointiers » s'étaient rendus à bord pour visiter le vapeur, le canot du « Pro Patria » ramenait ses passagers et à six heures et demie le sympathique capitaine Denis donnait l'ordre de lever l'ancre pour Saint-Pierre où le retour était effectué vers 8 h. et demie.

Le résultat des constatations de la commission a été qu'à l'aller le Pro Patria avait filé ses 12 nœuds à l'heure et au retour, grâce à un petit écart de la ligne tracée ses 11 nœuds huit dixièmes.

En résumé, ce vapeur répond aux conditions du marché, il peut filer douze nœuds à l'heure et faire le voyage de St-Pierre à Miquelon soit 27 milles en deux heures.

Voici son itinéraire:

Sydney, Baddeck, Halifax et Boston et vice-versa.

Les prix de passage seront de 30 fr. pour Sydney et 60 fr. pour Halifax c'est-à-dire bien meilleur marché que ceux du Saint-Pierre. »

Nous voudrions pouvoir souvent enregistrer de si réels progrès pour notre Colonie.

En attendant, notre pavillon français ira désormais à Halifax où M. Corbette et ses compatriotes ont si souvent répété que Saint-Pierre ne pourrait jamais avoir un service postal assuré par une société française; nous en devons nos sincères félicitations à M. Clément directeur de la Société française de navigation à vapeur.

Nous les lui adresserons avec la certitude d'être l'écho de ses concitoyens reconnaissants et nous lui dirons en terminant.

*Fac et spera, audace fortuna juvat*

Un lecteur nous pose la question suivante: Quand on a un ami à l'agonie quand on pense même qu'il ne passera pas la journée peut-on assister à un dîner donné au sujet de l'inauguration d'une entreprise quelconque?



A notre sens il est préférable et plus correct de ne pas se montrer en public, et de rester à côté du mourant.

## OH! QUELLE GRANDE GAFFE!

Pourquoi Monseigneur, qui hisse son pavillon quand il rend à l'amiral son dîner gras auquel il a assisté un jour de quatre temps, ne le met-il pas en berne quand il perd son prédecesseur?

Est-ce parce qu'il sait, comme l'ont compris les frères, qu'il ferait plaisir à la population qui regrette son ancien supérieur ecclésiastique?

## OH QUELLE AUTRE GRANDE GAFFE!

Pourquoi avoir refusé à la Société Musicale la permission de se faire entendre dans l'église aux funérailles de M. l'abbé Letournoux selon le désir formel de la population.

Serait-ce parce que l'abbé Letournoux aimait beaucoup la musique, était un excellent musicien et chantait comme ne chantera jamais son successeur.

Nous informons MM. les Vicaires membres du clergé ainsi que MM. les membres du conseil de fabrique qui ont tous notre sympathie, que nous n'avons pas reçu d'invitation à assister aux funérailles du regretté abbé Letournou.

Nous ne leur en tiendrons pas rigueur car nous sommes persuadé que ce n'est pas à eux que cette omission incorrecte doit être reprochée.

## Question de Douane

Le 5 septembre 1893, le navire Croisade arrivait en rade de St-Pierre et le capitaine Saillard déposait immédiatement son manifeste et sa déclaration en douane. Quelques heures après il commence le déchargement et débarque plusieurs caisses sur la cale de M. M. Légasse Neveu et Cie. Ceux-ci envoyèrent chercher le vérificateur pour contrôler la marchandise. M. Fery arrive trouve tout conforme et retourne à son bureau.

A son retour au bureau le vérificateur rend compte à M. Leconte de sa mission, et le contrôleur dresse un procès-verbal prétendant qu'on devait commencer à débarquer qu'après avoir requis un préposé pour la surveillance.

La question était ainsi posée: la douane est-elle mise en demeure de surveiller le débarquement par le fait même du dépôt du manifeste et de la déclaration, ou s'il est nécessaire d'une nouvelle réquisition pour obtenir un préposé pendant le débarquement.

C'est cette théorie que soutenait l'administration se basant sur l'art. 4 § 2 du décret du 3 Août 1877.

Après plaidoirie de M. P. Pépin, le tribunal a décidé le contraire et justement a renvoyé le capitaine S... des fins de la contravention.

## VOICI D'AILLEURS CET ARRET

Attendu que Saillard a été assigné à la requête du ministère public, pour avoir à St-Pierre, le cinq de ce mois, débarqué du navire « Croisade » dont il est le capitaine, diverses marchandises, sans avoir donné avis au service des douanes du débarquement des dites marchandises.

Attendu que la seule obligation qui incombe aux capitaines est de remettre leur manifeste au bureau de la Douane, et que c'est à l'administration qu'incombe la charge d'établir un contrôle.

Attendu que vainement on tire argument de l'insuffisance du personnel douanier et qu'en matière pénale tout est de droit étroit.

Attendu que le capitaine Saillard ayant remis au bureau de la douane dans les vingt-quatre heures de son arrivée son manifeste et ayant fait la déclaration des marchandises qu'il avait à son bord à destination de la colonie, s'est conformé strictement aux dispositions de l'article 4 du décret du 3 août 1877.

Par ces motifs :

Renvoie Saillard des fins de la poursuite sans dépens

Cet arrêt a été rendu par MM. Dain président, Louisy et Burgeaud d'Isly assesseurs.

Le Pro Patria est parti de la rade de St-Pierre, pour Sydney, dans la nuit du 19 au 20 septembre à minuit et demie. Il est arrivé à Sydney, à quai, le 20 septembre à 4 heures de l'après-midi.

La distance est donc environ 180 milles --- vitesse moyenne ( si l'on tient compte du temps perdu à la sortie du port de départ et à l'entrée du port d'arrivée ) 12 nœuds.

### Passagers partis

Mesdemoiselles L. Silhouette. --- J. Silhouette. --- E. Silhouette. --- MM. Colombe --- Leblanc.

Le vapeur Olbia, parti de Montréal avant-hier à 11 h. du matin, a fait escale à Québec hier.

Il en est reparti ce matin, et il est attendu sur notre rade dans l'après-midi de samedi prochain.

Ce vapeur laissera donc Saint-Pierre pour La Rochelle dimanche, avec une malle pour l'Europe.

Les prix de passages sont provisoirement fixés:

Pour la première classe	350 francs
— Deuxième	175 —
— Troisième	75 —

# AVIS.

Le docteur RENAULT nous prie d'annoncer qu'il donnera des consultations, à son domicile, rue de l'Hôpital, tous les jours de une à 2 heures, et qu'à partir de la même date il prendra des abonnements.

## DÉPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Halifax, le 18 Septembre 1893.

Le choléra est à l'état épidémique dans le département du Finistère (France).

Halifax, le 19 septembre 1893.

A Rio de Janeiro deux navires de guerre Anglais protègent les intérêts de leurs nationaux. Le commerce est paralysé. La révolution prend plus d'importance. Bahia et Pernambuco se sont reliés aux insurgés.

Halifax, le 20 septembre 1893.

40,000 ouvriers mineurs du nord de la France se sont mis en grève.

Halifax, le 21 août 1893.

De grandes inondations ont eu lieu au Japon, des milliers de personnes ont péri.

Halifax, le 15 septembre 1893.

Un décès causé par le choléra a eu lieu à Manchester,

Le bombardement de Rio de Janeiro a été commencé mercredi.

Halifax, le 16 septembre 1893.

Le choléra sévit avec plus d'intensité à Rio de Janeiro

## NECROLOGIE

Monsieur l'abbé Letournoux est décédé Mardi 19 courant à l'hôpital à la suite d'une maladie qui dans ces derniers temps faisait de très grands progrès,

Il était âgé de 59 ans

Arrivé dans la colonie en 1861 comme vicaire, il fut nommé trois ans après préfet apostolique

Il occupa ces fonctions jusqu'en juillet 1892, époque à laquelle, dans un moment de mécontentement



tement, cédant à des conseils plus ou moins intéressés, il eut le grand tort de donner sa démission.

Depuis lors, il regretta de ne pas avoir suffisamment réfléchi, avant de prendre une telle détermination, il ne cessa de souffrir de voir combien il était regretté par la population entière.

Il souffrit encore de voir que son successeur apportait dans la direction du service ecclésiastique des modifications vexatoires pour nos Concitoyens, nuisibles à la religion.

La question du refus d'enterrer le dimanche était une de ses grandes préoccupations.

En démissionnant au profit d'un autre, il pensait que les droits acquis, depuis de si longues années dans son église lui permettraient une certaine liberté qu'il sentit bientôt lui échapper.

Il eut le tort, il y a 13 ou 14 mois d'accepter un mandat au Conseil Général peu en rapport avec son caractère de prêtre et son esprit conciliant.

A part cela, il avait acquis, depuis trente deux ans, une sympathie générale qui fera garder longtemps son souvenir.

Il est mort malheureusement quelques mois trop tôt, car s'il avait pu ne quitter cette terre qu'à la fin de l'année, il aurait constaté que la suppression des enterrements du dimanche et les mesures nouvelles qu'il n'approuvait pas, n'étaient que temporaires, car il les eut vu disparaître avec le changement très prochain de son successeur.

## CHOSES ET AUTRES

On sait que le nouveau préfet de police est M. Lépine.

Un ami nous disait l'autre jour: «depuis qu'on a placé Lépine à la tête de la police il est d'une propétée excessive»

--- Pourquoi?

--- Parce qu'il se lave chaque soir avant de se mettre au lit et savez vous pourquoi?

--- Non

--- Parce qu'il ne veut pas qu'on dise que l'épine dort sale»

Du Gil Blas

Une gaîté funèbre:

Au Père-Lachaise, 58<sup>e</sup> division 2<sup>e</sup> ligne on lit sur une pierre tombale portant la date de 1813, la curieuse épithaphe suivante:  
Par un penchant de la nature  
Elle contracta un premier noeud  
La mort le rompit  
Par en second mariage.  
Elle reprit un second noeud

Ramollot chez le photographe de l'endroit  
Comment ferai-je votre portrait, dit l'artiste,  
nd réel ou dégradé? — Dégradé! Scrogneugneul pour qui me prend-il, ce pekin! — Dégradé! espèce de malo.ru, en grande tenue,  
tu entends et rompe!

Du Figaro:

Béhé n'ayant pas été sage, a été privé de ses eaux. Le soir, faisant sa prière et arrivé au

Donnez-nous notre pain quotidien » il s'arrête, regarde sa mère d'un air malicieux:

Dis, p'tite maman, si j'demandais au bon Dieu des gâteaux à la place, est-ce que tu crois qu'il m'en donnerait... lui?

L'Administrateur-Céant, A. LEMOINE

## GRATIS

c'est-à-dire au prix du papier et du port sera envoyé contre l'fr. 25 adressé à M. J. DELOUCHÉ, 356, rue Saint-Honoré, Paris.

Un volume 500 pages, par le Docteur J. J. de la Faculté de Paris

### LA MÉDECINE MODERNE À LA PORTÉE DE TOUS

Description des principales maladies et moyens économiques de les traiter

Si bâtar il ne reste plus que quelques Exemplaires.

## ANNONCES

Etude de M<sup>e</sup> Eugène Salomon, notaire, rue de Sèze.

## Vente D'IMMÉUBLE Aux enchères publiques

L'an 1893, le mercredi 11 octobre à deux heures du soir, en l'étude du notaire soussigné sis à Saint-Pierre rue de Sèze.

A la requête des héritiers de Madame veuve François Rault, née Virginie Ozou, et du sieur Eugène Rault, décédés à St-Pierre.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit dépendant de la dite succession:

### DÉSIGNATION:

Premier lot. — Un magasin et terrain sis à Saint-Pierre rue Boursaint borné au nord par Semery, au sud par la dite rue, à l'est par le lot numéro 2 et à l'ouest par Azémard.

Mise à prix 1,500 fr.

Deuxième lot. — Une maison terrain et dépendances, le tout sis à Saint-Pierre rue Boursaint, borné au nord par Semery et Hirigoven, au sud par la dite rue, à l'est par Leroy et à l'ouest par le lot numéro 1.

Mise à prix 2,000 fr.

Faculté de réunion des deux lots.

Facilité de paiement.

Tous renseignements s'adresser au notaire soussigné dépositaire du cahtier des charges.

Saint-Pierre, le 18 septembre 1893.

Le Notaire;

E. SALOMON.

## À VENDRE

Une maison à rez-de-chaussée.

S'adresser à M. Firmin Fourel.



## THE MUTUAL LIFE INSURANCE COMPANY OF NEW YORK

RICHARD A. McCURDY, PRESIDENT.

Statement for the year ending December 31, 1891.

Assets, - - - \$155,507,158 68

Reserve on Policies (American) Table 4% \$148,829,022 68

Liabilities other than Reserve, 507,849,621 18

Dividends, from all sources, 12,026,701 18

Payments to Policy-Holders, 10,755,511 61

Policies issued and received, 607,111,881 92

Paid in force, 12,026,701 18 amounting to 605,108,681 92

Surplus, - - - 605,108,681 92

Note. — The above statement shows a large increase over the business of 1890 amount at risk, new business assumed, payment to policy-holders, receipts, assets and surplus; and includes as risks assumed only the number and amount of policies actually issued and paid for in the accounts of the year.

The ASSETS ARE INVESTED AS FOLLOWS:

Real Estate and Bond & Mortgage Loans, 601,812,519 43

United States Bonds and other Securities, 57,041,522 79

Lessons on Goldsmith Securities, 10,220,903 66

Cash in Banks and Trust Company, 8,978,153 03

Bank and Interest, 8,008,681 49

Interest accrued, Premiums Accrued, etc., 7,008,681 49

\$155,507,158 68

I have carefully examined the foregoing statement and find the same to be correct.

A. N. WATKINSON, Auditor

From the Surplus a dividend will be apportioned as usual.

### REPORT OF THE EXAMINING COMMITTEE.

Office of The Mutual Life Insurance Company of New York.

January 25, 1892.

At a meeting of the Board of Trustees of this Company, held on the 25 day of December, 1891, the undersigned were appointed a Committee to examine the annual statement for the year ended December 31, 1891, and to verify the same by comparison with the same in 1890.

The Committee have carefully performed the duty assigned to them, and hereby certify that the statement is in accordance with the statement.

In making this certificate the Committee bear testimony to the high character of the investments of the Company and express their gratification of their system, order, and regularity with which management and trustees have been kept, and the business in general in transacted.

H. C. VAN POEL, Robert SWELL,  
George BROWN, J. H. HARRIS,  
Julia T. DAVIS, D. G. ROBINSON,  
J. G. WILSON.

ROBERT A. GRAHAMS, Vice-President.

WALTER R. GILLETTE, General Manager.  
FREDERIC CROMWELL, Treasurer.  
EMORY MCCLINTOCK, Actuary.



## Printemps

### NOUVEAUTÉS

### Ecole gratuit et franco

du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'HIVER, sur demande affranchie adressée à

MR. JULES JALOUZOT & CIE  
PARIS

Sont également envoyés franco, les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.

Expéditions dans tous les pays du Monde.

Tous les renseignements nécessaires à la bonne exécution des commandes, ainsi que les conditions d'expédition sont indiqués dans le catalogue.

Interprètes dans toutes les Langues.

Saint-Pierre — Imp. A. LEMOINE,